





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2023-101**

Séance publique du

17 mars 2023

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20230317- lmc1235317-DE-1-1
Date de signature : 22/03/2023
Date de réception : mardi 21 mars 2023
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : VIE CULTURELLE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA DIRECTION DE LA CULTURE - EXERCICE 2023 - ADOPTION DE CONVENTIONS ANNUELLES ET AVENANT

Le 17 mars 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 10/03/2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité
Direction de la Culture

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MARS 2023

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : VIE CULTURELLE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA DIRECTION DE LA CULTURE - EXERCICE 2023 - ADOPTION DE CONVENTIONS ANNUELLES ET AVENANT- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Pour déployer ses politiques culturelles, la Ville s'appuie sur des partenaires associatifs qui interviennent dans tous les domaines artistiques de l'art vivant, notamment dans le théâtre, la danse, mais aussi dans celui du cirque.

Ces activités s'inscrivent dans les enjeux que souhaite développer la Ville d'Aix-en-Provence sur l'ensemble du territoire, afin de soutenir la création et la diffusion artistiques grâce à des actions accessibles au tout public.

Afin de maintenir ce niveau d'activités, je vous propose d'allouer des subventions de fonctionnement au titre de l'exercice 2023 aux associations citées ci-après.

L'un des acteurs majeurs de cette vie culturelle est l'association circassienne du CIAM. Cette année encore, l'offre du CIAM est variée. Sous l'œil d'artistes pédagogues, les élèves sont guidés, lors de stages, de master classes, de cours hebdomadaires.

De la découverte au perfectionnement des arts circassiens, petits et grands peuvent y trouver leur bonheur. Le partenariat avec les structures scolaires et sociales de la Ville continue, les actions menées auprès des personnes en situation de handicap et des seniors également. L'agenda du CIAM est ainsi ponctué par des restitutions d'élèves et des représentations d'artistes confirmés.

Dans un souci de rayonnement local, national et international, la Ville souhaite prolonger son soutien en direction du Centre Chorégraphique National (CCN), lieu dédié à la danse contemporaine qui accueille à l'année le Ballet du chorégraphe Angelin Preljocaj qui reçoit des compagnies françaises et internationales, favorisant l'émergence de nouveaux talents et l'accès du public à la diversité de la danse contemporaine au sein du pavillon noir.

On notera pour l'automne 2023, le projet de coopération avec la Colombie et la présentation du ballet Preljocaj Junior ainsi que le renouvellement de sa proposition de programmation d'été 2023 en extérieur sur « Un Air de Danse ».

Le CCN perpétue également une tradition d'actions de proximité sur le territoire en milieu scolaire et dans les centres sociaux culturels avec des ateliers d'art plastique pour les enfants.

Le Théâtre du Jeu de Paume, toujours fidèle à sa programmation très variée propose des concerts de musique classique, du théâtre d'hier et d'aujourd'hui, de la danse, des pièces d'humour ou de music-hall. Tous les publics peuvent s'y retrouver, de l'initié à la fréquentation en famille.

Dans le domaine de la musique, Musiques Échanges fêtera en 2023, la 31ème édition du Festival des Nuits Pianistiques avec des propositions artistiques organisées tout au long de l'année, l'association « Aix'Qui ? » déroulera son programme Tremplin Class'Eurock 2023 de janvier à juin 2023 avec son final Class'Eurock pour la fête de la Musique, la tournée européenne Classe'Eurock pendant les mois de juillet et août 2023, et finira en septembre avec le Festival du Tour du Pays d'Aix 2023.

L'École de Musiques du Pays d'Aix (EMPA) continue d'assurer son enseignement de pratique instrumentale auprès des jeunes et des adultes, ses interventions dans les crèches, le Relais Assistantes Maternelles (RAM), ses ateliers de découverte musicale dans les écoles de la Ville, elle multiplie les partenariats avec le Conservatoire D. Milhaud, le Théâtre du Bois de l'Aune ..., des interventions auprès des seniors, dans le contrat de ville.

L'association « Théâtre et Chansons » renouvelle en 2023 une programmation très riche de musiques jazz, de chanson et musiques du monde, elle propose de mettre également à disposition son espace « La Forge » pour des événements variés : concerts de petites formes, des conférences, débats, un atelier dédié au slam.

D'autre part, la Direction Santé publique et Handicap attribue une subvention de 2 500 € à cette association dans le cadre d'un projet spécifique « piano autisme ».

Dans le domaine de la danse, le CIACU nous proposera un travail conjoint sur l'ensemble des projets de l'association avec des travailleurs sociaux, des artistes, des sportifs, permettant ainsi une programmation enrichie en Hip-hop, breakdance, et trainings auprès de publics variés.

Le vote des subventions ainsi que la convention globalisée avec le CIACU, Anonymal et la Mareschale est inscrit dans le rapport porté par la Direction de la Politique de la Ville.

Le Théâtre des ateliers, Entr'acte, Présences, Théâtre du Maquis multiplient les propositions artistiques, invitent des artistes et des compagnies à venir construire, créer dans leur lieu, afin d'offrir des temps de rencontres, des expositions, des spectacles sous toutes les formes.

Dans le domaine du cinéma et des arts visuels, les Rencontres Cinématographiques, l'Institut de l'Image et Arts vivants multiplient également leurs propositions artistiques afin de

favoriser les croisements entre ces différents domaines et créer l'occasion de contacts entre les artistes et les publics.

L'Atelier de la Langue Française, installé au cœur de la Ville, se veut un lieu d'accueil, de transmission mais aussi d'expérimentation de rencontres et de dialogues pour tous les passionnés de la langue française. L'Atelier multiplie les activités pédagogiques, résidences d'artistes, festival d'éloquence, journées du livre, d'écriture afin de valoriser la francophonie sur l'ensemble du territoire.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, il est proposé de voter l'attribution de subventions de fonctionnement ou premiers versements de subventions (sous réserve des budgets alloués et votés 2023) sur la base de conventions annuelles d'objectifs avec la Ville sachant que la convention pluri annuelle (2022/2024) liant la Ville avec le CCN a déjà été votée lors du Conseil Municipal du 13 décembre 2022 (DL.2022.416).

Ces propositions ont été validées en janvier 2023.

Aussi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** aux différentes associations des subventions de fonctionnement pour un montant total de **601 000 €**,
- **DIRE** que ces dépenses seront imputées au budget de la Ville respectivement sur la ligne 311 – 65748 – 933 / 2466 qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **ATTRIBUER** au Théâtre du Jeu de Paume une subvention annuelle de fonctionnement pour un montant de **955 000 €** ;
- **DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville 316-65748-933 /6717 qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **ATTRIBUER** au Centre Chorégraphique National (CCN) une subvention annuelle de fonctionnement de **325 000 €** ;
- **DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville 311 – 65748 – 933 / 1233 qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **ATTRIBUER** au Centre Chorégraphique National (CCN) une subvention de fonctionnement projet (Un Air de Danse) de **250 000 €** ;
- **DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville 311 – 65748 – 933 / 1234 qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **ADOPTER** des conventions annuelles d'objectifs avec le CIAM, Musiques Échanges, Aix'Qui ?, EMPA, la Fondation ST John Perse, les Rencontres Cinématographiques, l'Institut de l'Image et l'Atelier de la Langue Française pour l'exercice 2023 ;
- **ADOPTER** une convention annuelle d'objectifs provisoire entre la Ville et le Théâtre du Jeu de Paume pour l'exercice 2023 ;
- **AUTORISER** Madame Le Maire ou son représentant à signer ces conventions ainsi

que tout document afférent.

DL.2023-101 - VIE CULTURELLE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
RELEVANT DE LA DIRECTION DE LA CULTURE - EXERCICE 2023 - ADOPTION DE
CONVENTIONS ANNUELLES ET AVENANT-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 6
Suffrages Exprimés	: 49
Pour	: 49
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

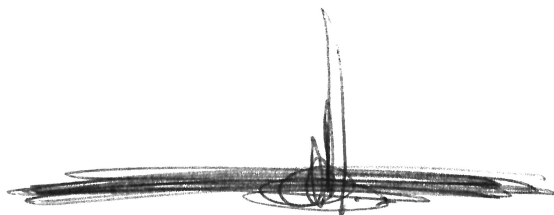
Dominique AUGÉY Moussa BENKACI Sophie JOISSAINS Philippe KLEIN Marie-Pierre SICARD
- DESNUELLE Fabienne VINCENTI

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER

Le secrétaire de séance,
Monsieur Rémi CAPEAU



Compte-rendu de la délibération affiché le : 22 mars 2023
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00